



Contrat cesu renseignements

Par **sechane**, le **27/02/2012** à **10:25**

Bonjour, je vais travailler chez une personne en cesu pour 18h/semaine, j'ai lu qu'il fallait établir un contrat, je vais donc l'imprimer parce que je ne pense pas que mon employeur le fera. mais j'ai plusieurs questions :
-quelqu'un aurait il la référence exacte du texte de loi qui dit que si il y a hospitalisation on doit continuer a etre indemnisée quelque jour ? (vu que ca n'apparait pas dans le contrat, je veux pouvoir sortir ce papier au cas ou)
-peut il m'obliger à prendre mes congés a ce moment là.....? (et si je prévois des vacances etc...) sachant que j'aurai d'autre cesu a coté je ne serai pas réellement en vacances.
-mais pour un deces comment cela ce passe t il ? (parce que généralement les familles sont dans le deuil, je me vois pas arriver en demandant un papier de licenciement etc....)
-j'ai vu sur le contrat que je vais imprimer que l'employeur coche les jours fériés où je travail, mais ca ne précise pas la rémunération , je crois que cest 25% de plus non ? sauf que je travaillerai 3h par jour a 10€ (30€) en cesu on ne peut déclarer que un taux horaires on ne peut donc pas déclarer d'heure a 12.50€ (37.50€).....
-trouvez vous qu'il soit correcte si je demande a être payée 4h les jours fériés (40€)
-et payée double le 1er mai..? puis-je rajouter ca à l'écrit sur le document contrat que j'ai télécharger sur le net.
merci